

TERRITOIRES & ACTEURS DES 19 SECTEURS PRIORITAIRES

État des lieux • Enjeux • Projets

Synthèse secteur 9

Aubagne • La Ciotat



Mise en œuvre du SRCE en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation :



Avec le soutien de :



Partenaire :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



CONTEXTE DE L'ETUDE

Le 26 novembre 2014, la Région et la DREAL ont adopté le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dont le Plan d'action stratégique identifie l'action n° 10 "améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes". Cette action vise à agir de manière plus opérationnelle et directe sur les points de fragmentation majeurs du territoire régional.

C'est dans cette optique que 19 "secteurs prioritaires" terrestres (ainsi qu'un 20e sur les cours d'eau prioritaires) ont été localisés avec l'ensemble des principaux gestionnaires d'infrastructures linéaires lors de l'élaboration du SRCE.

Ces secteurs présentent la particularité de concentrer :

- des **enjeux de continuités écologiques d'importance régionale**, avec bien souvent la proximité de plusieurs espaces naturels emblématiques,
- des **infrastructures linéaires structurantes** (autoroutes, canaux, réseau SNCF, lignes de transport d'électricité RTE...) venant altérer la fonctionnalité écologique,
- des **vellités de développement** économique, urbain et en énergies renouvelables.

La complexité de ces secteurs réside dans le fait qu'ils sont pour la plupart situés à l'**interface de plusieurs territoires de projet** (SCoT, Parcs naturels régionaux...) et que les responsabilités d'intervention sont partagées par **une multiplicité d'acteurs** :

- gestionnaires d'infrastructures linéaires publics ou privés,
- aménageurs,
- gestionnaires d'espaces naturels protégés, animateurs Natura 2000,
- gestionnaires de milieux aquatiques,
- associations...

Si aujourd'hui un certain nombre de ces opérateurs ont d'ores et déjà engagé des démarches d'amélioration des continuités écologiques, il apparaît nécessaire d'agir de manière concertée et cohérente, ce qui nécessite de se donner **une vision globale du contexte, des enjeux, des études et des projets sur chacun de ces secteurs**.

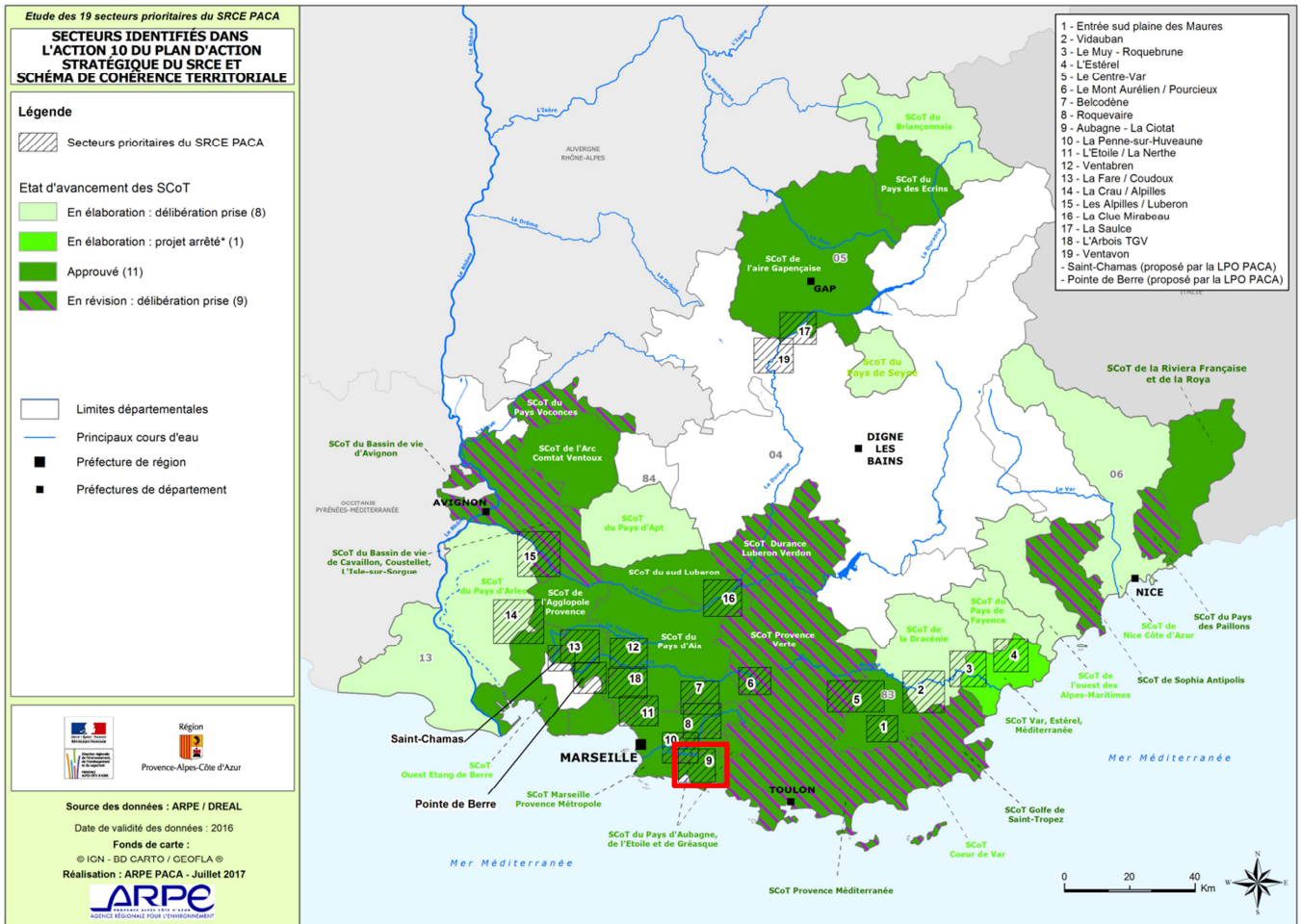
C'est dans cet objectif que l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) a été missionnée par la Région, en partenariat avec la DREAL, pour réaliser **un état des lieux des enjeux et projets de chacun de ces secteurs, en mobilisant les acteurs de chaque territoire**.

L'étude a suivi les étapes suivantes :

- Identification des structures intervenant sur ces territoires (collectivités, gestionnaires d'infrastructures linéaires, état, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires de milieux aquatiques, structures scientifiques...),
- Etat des lieux des documents de planification (SCoT, chartes de PNR...), des études et diagnostics existants,
- Organisation de réunions multi-partenariales afin de partager les enjeux de continuité écologique sur ces secteurs et recenser les projets en cours ou à venir,
- Réalisation de synthèses cartographiques des enjeux écologiques, projets d'aménagement et actions en faveur des continuités écologiques,
- Porter à connaissance de ces synthèses aux acteurs concernés par chaque territoire et aux services de l'Etat.

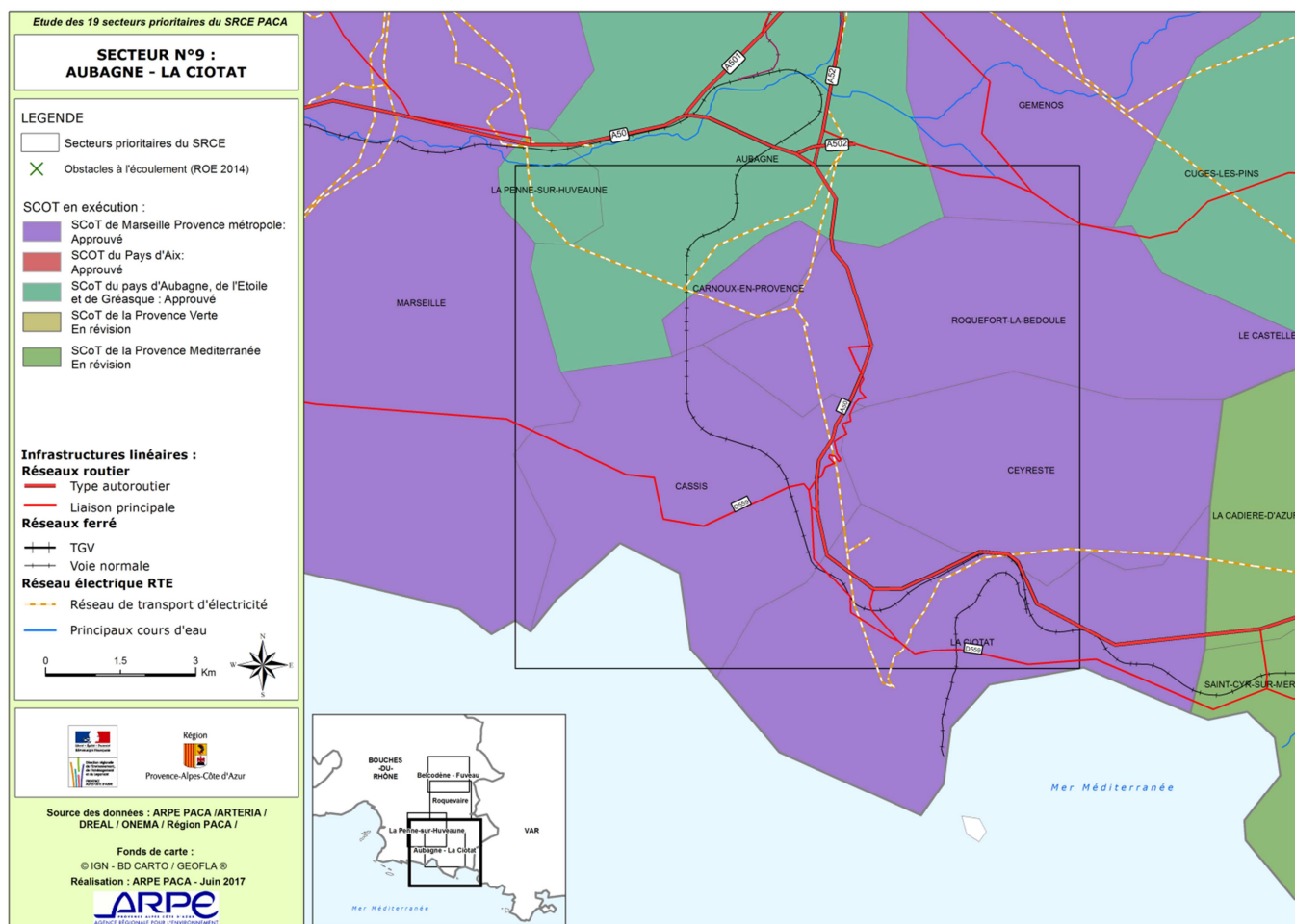
Cette démarche permet **d'identifier des priorités d'intervention** et de faire émerger des dynamiques collectives en vue d'améliorer la fonctionnalité écologique de ces territoires.

1 • LE SECTEUR D'AUBAGNE – LA CIOTAT



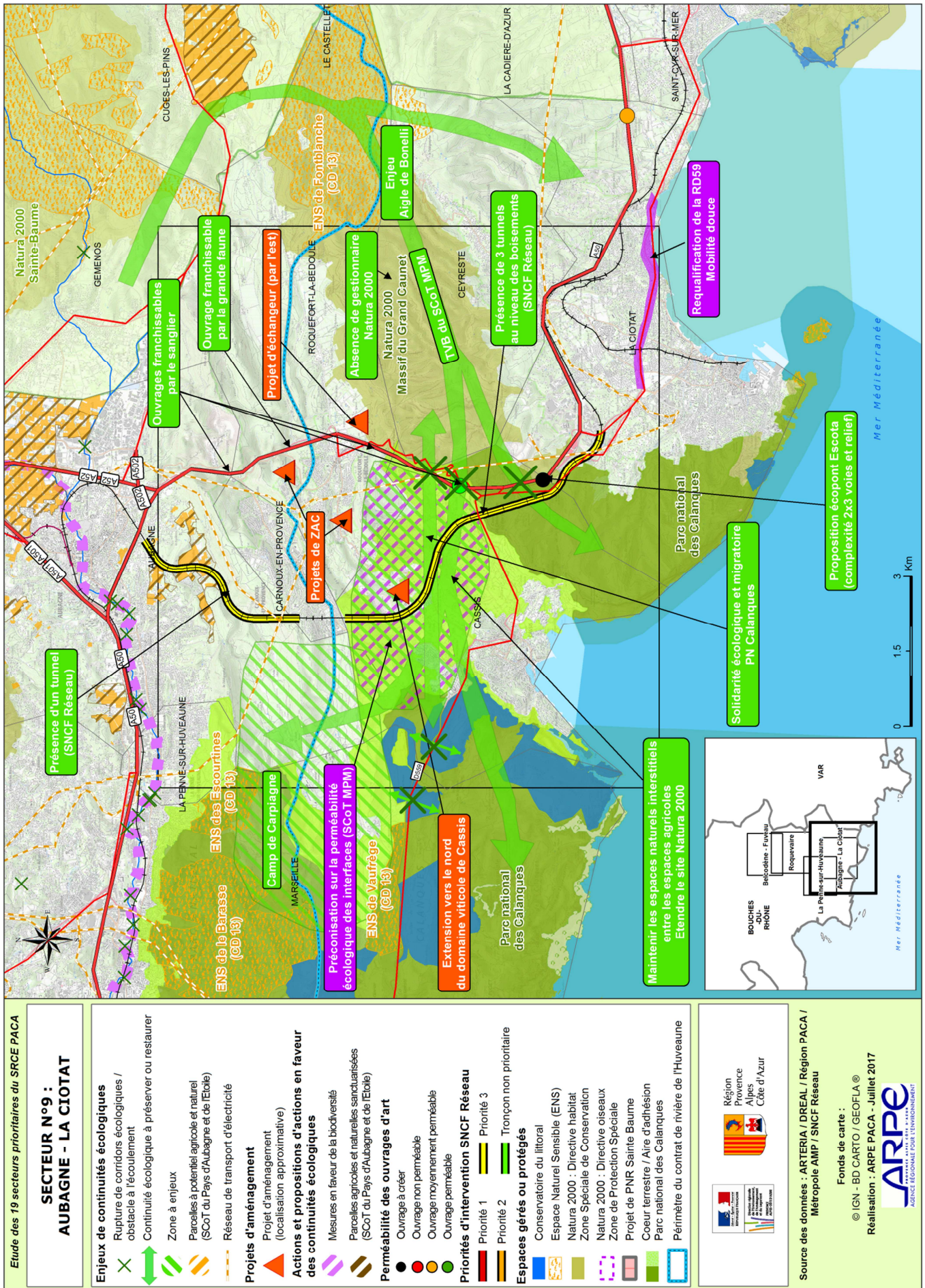
Le secteur n° 9 est centré sur l'arrière-pays de Cassis et de La Ciotat. Il est situé en majorité sur le SCoT Marseille-Provence-Méditerranée (MPM), et en partie sur le territoire du SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (AE). Ce secteur, à grande composante naturelle mais soumis à une pression d'urbanisation très forte, est situé sur une continuité écologique majeure, entre les massifs des Calanques et la Sainte-Baume, reliés par le massif du Grand Caunet.

Il est traversé du nord au sud par l'autoroute A50, la ligne SNCF Marseille – Aubagne – La Ciotat, et la route départementale D559. Il n'y a pas de lignes très haute tension traversant le site.



2 • STRUCTURES CONCERNÉES

Type de structure	Nom	Contact-s
Porteur de SCoT	Métropole Aix-Marseille-Provence	<ul style="list-style-type: none"> • Laetitia Berthier-Flandin • Marie-Laure DEVULDER • Claire GAUSSET
	Métropole Aix-Marseille-Provence	<ul style="list-style-type: none"> • Marc VERRECCHIA • Marion DILIELLO
Gestionnaire d'espaces naturels	Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume	<ul style="list-style-type: none"> • Thierry DARMUZEY • Claire DUTRAY • Perinne ARFAUX
	Parc national des Calanques	<ul style="list-style-type: none"> • Lidwine LE MIRE-PECHEUX • Albert SAYAG
	Département des Bouches-du-Rhône Direction de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Didier WILLART • Philippe SUSINI
Gestionnaire de milieux aquatiques	Syndicat intercommunal du bassin-versant de l'Huveaune • [SIBVH]	<ul style="list-style-type: none"> • Estelle FLEURY • Roxane ROY
	Département des Bouches-du-Rhône Direction des Routes	<ul style="list-style-type: none"> • Nicolas PHILIPPE-JANON • Elizabeth DELEUZE-CHIAVASSA
Gestionnaire d'infrastructures linéaires	Vinci Autoroutes • [Escota]	<ul style="list-style-type: none"> • Delphine ORLANDO • Solange ROLDAN • E. MENEROUD
	SNCF Réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Julien MAYJONNADE • Sandrine RABASEDA • Marie-Anne MOULIN
	Réseau de transport d'électricité • [RTE]	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Hubert FELIX • Vanessa OUDART • Patrick ROBERT
	Ligue pour la protection des oiseaux • [LPO PACA]	<ul style="list-style-type: none"> • Aurélie JOHANNET • Nicolas FUENTO



4 • ENJEUX & PROJETS¹

4.1 Enjeux écologiques

Milieux naturels remarquables :

- Le site est à l'interface entre deux massifs naturels majeurs : les Calanques à l'ouest et la Sainte-Baume au nord-est, reliés par le massif du Grand Caunet au nord de La Ciotat. Des continuités écologiques majeures sont à préserver entre ces entités.
- Le Parc national des Calanques est protégé de manière réglementaire en son cœur et de manière contractuelle sur sa zone d'adhésion. Certains terrains ont été acquis par le Département des Bouches-du-Rhône au titre des ENS : La Barasse, les Escourtines, Vaufrège. D'autres terrains sont la propriété du Conservatoire du littoral.
- Au nord-est, le massif de la Sainte-Baume est classé en Parc naturel régional depuis décembre 2017. Le Parc est animateur du site Natura 2000 de la Sainte-Baume (Directive Habitats et Directive Oiseaux).
- Etablissant la continuité entre ces deux entités semi-naturelles, le massif du Grand Caunet, classé Natura 2000, et animé par le Parc National des Calanques.
- Le secteur du nord de Cassis (arrière-pays), inclus dans l'aire d'adhésion du Parc National des Calanques, fait l'objet d'un défaut de protection identifié par le PN des Calanques et lié à la présence d'espèces Natura 2000 (Aigle de Bonelli entre autres). L'enjeu principal est lié au maintien des espaces naturels interstitiels sur ce territoire sous pression, majoritairement viticole et péri-urbain. L'extension du site Natura 2000 du Grand Caunet vers l'ouest paraîtrait pertinente mais nécessiterait un portage solide.

Enjeux de continuités écologiques :

- Une solidarité écologique et migratoire terrestre est identifiée entre le massif des Calanques et le massif du Grand Caunet et le PN Calanques.
- La TVB du SCoT MPM identifie de grandes continuités écologiques régionales, depuis la Sainte-Baume jusqu'aux Calanques, en passant par la Grand Caunet.
- Le continuum ci-dessus fait partie du domaine vital de l'Aigle de Bonelli.
- Ce continuum est rompu par la présence des infrastructures autoroutières (A50) et routières.
- SNCF Réseau identifie des tronçons à « enjeu faible » en termes de perméabilité de ses infrastructures, sur la ligne Marseille-Aubagne-La Ciotat.

Milieux aquatiques :

- Un enjeu particulier lié à l'Huveaune et à ses ripisylves est à noter sur ces secteurs. L'Huveaune fait l'objet d'un contrat de rivière prenant en compte le SRCE, signé en 2015 et animé par le Syndicat intercommunal de l'Huveaune (SIBVH). Les enjeux identifiés portent sur :
 - la qualité des eaux et des milieux aquatiques,
 - la restauration des continuités écologiques,
 - la reconquête de la liberté du cours d'eau (en lien avec la compétence GEMAPI),
 - la reconquête des berges par les cheminements doux,
 - le lien avec le Merlançon (affluent de l'Huveaune)
- Le contrat vise également à l'acquisition de connaissances sur le fleuve Huveaune et ses affluents, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un plan d'action.
- Le SDAGE identifie le Merlançon comme une Masse d'Eau fortement Modifiée, souffrant de nombreuses pressions et donc à restaurer. Les projets sont à définir dans le cadre du Schéma directeur des milieux aquatiques.

¹ cf. Cartographie de synthèse

4-2 Projets pouvant avoir un impact sur la biodiversité

Viticulture :

- Alors que le secteur du nord de Cassis / La Ciotat est clairement identifié comme un enjeu majeur en termes de continuités écologiques, le domaine viticole présente un projet d'extension qui pourrait venir rogner les espaces naturels interstitiels.

Projets d'aménagement

- Des projets de développement économique sont identifiés sur l'espace économique des Sardons et de la Plaine du Caire.

Infrastructures linéaires :

- Le CD 13 signale un projet d'échangeur sur Roquefort la Bédoule. Ce nouvel ouvrage pourrait augmenter la pression foncière sur ce secteur déjà touché par une urbanisation diffuse. Cette problématique de l'urbanisation diffuse sur Roquefort-la-Bédoule sud devra être traitée lors de l'élaboration du futur PLUi.

4-3 Actions et propositions d'actions relevées en faveur des continuités écologiques

Enjeux de continuités écologiques sur l'arrière-pays de Cassis :

- Le Plan paysage du Parc national des Calanques vise au maintien sur Cassis des espaces naturels interstitiels entre les espaces agricoles.
- Le SCoT MPM préconise de « Respecter la perméabilité écologique des interfaces homme-nature » sur ce même secteur.

Infrastructures linéaires :

- Des écoducs sont en réflexion sur ce secteur et pourraient être envisagés et discutés dans le prochain contrat de plan à partir de 2017. Escota identifie d'ailleurs 3 ouvrages perméables pour le sanglier sur le secteur (dont l'un correspondant à la grande continuité écologique est-ouest), et enfin un ouvrage est identifié comme perméable pour la grande faune.
- Depuis plusieurs années, la gestion des espaces verts (aires de repos, talus et abords de voies) du réseau ESCOTA fait l'objet d'une démarche rigoureuse visant à limiter les impacts sur l'environnement et à favoriser la préservation de la biodiversité :
 - Gestion différenciée limitant la fauche et laissant une végétation se développer,
 - Méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires (objectif ECOPHYTO de réduction de 50 % de la consommation de pesticides entre 2008 et 2018),
 - Formation des salariés à la biodiversité.
- Une bonne partie des tronçons SNCF Réseau sont en tunnels sur ce secteur, ce qui leur garantit une bonne perméabilité écologique. Par mesure de cohérence, il peut être intéressant d'aller s'intéresser au tronçon situé juste au sud d'Aubagne, le long duquel des parcelles agricoles sont sanctuarisées par le SCoT : une perméabilité de ce tronçon serait cohérente pour parfaire la fonctionnalité écologique sur ce lieu.
- A La Ciotat, la RD59 va être requalifiée avec une piste cyclable. Toutefois, la situation en bord de mer de cette infrastructure offre peu d'améliorations possibles concernant sa perméabilité écologique.
- Dans les secteurs où des continuités écologiques sont à améliorer, le Département 13 apportera une vigilance particulière lors des requalifications de routes existantes afin de ne pas dégrader les conditions actuelles. En revanche, il ne créera pas d'infrastructure spécifique pour assurer une continuité écologique sur son réseau routier existant. Pour tout nouveau projet de route, si une continuité écologique est existante, le Département aménagera la

route en tenant compte de cet enjeu.

Milieux aquatiques :

- Le SIBVH est maître d'ouvrage sur les travaux de restauration du cours d'eau, incluant les ripisylves, dans le cadre du Contrat de rivière et du Schéma directeur. La problématique sur l'Huveaune est que ce cours d'eau est non domanial, ce sont ainsi les riverains qui doivent entretenir les berges sans en avoir conscience. La sensibilisation revêt donc une importance particulière. Le SIBVH travaille également avec SNCF réseau dans le cadre du projet de ligne Nouvelle PCA, mais également avec ESCOTA sur divers sujets, en lien avec les communes.
- Les berges et ripisylves de l'Huveaune sont gérées par la Métropole AMP ou par le SIBVH selon les tronçons, en lien avec le SI. Une évolution à venir dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Le SIBVH travaille également avec les communes de Roquevaire et la Penne-sur-Huveaune, dans le cadre de l'élaboration de leurs PLU.

RESUME

L'enjeu majeur de ce secteur est l'arrière-pays Cassidan. En effet, ce secteur ne fait l'objet d'aucune mesure de protection forte alors même qu'il est au cœur de la solidarité écologique entre massif des Calanques et massif du Grand Caunet, lui-même en solidarité écologique avec le massif de la Sainte-Baume. Le vignoble tend à s'étendre et à venir rogner sur des espaces naturels et agricoles à forte valeur écologique. Une extension du site Natura 2000 à ce secteur paraîtrait pertinente mais nécessiterait un véritable portage.

Le SCoT MPM préconise toutefois de veiller à la perméabilité écologique des interfaces homme-nature, ce qui reste assez léger au vu des enjeux de l'arrière-pays de Cassis.

Plus au nord, le secteur de Carnoux semble voué à se verrouiller au vu des projets de ZAC et d'échangeurs autoroutiers identifiés.

Concernant les infrastructures linéaires, Escota identifie des ouvrages d'art perméables pour certaines espèces, mais aucune amélioration n'est prévue pour le moment. Par ailleurs, il serait intéressant d'analyser la perméabilité de la RD559 venant fragmenter le cœur du massif des Calanques.

Enfin, entre Carnoux et Aubagne, un tronçon SNCF mériterait quelques investigations afin d'être en cohérence avec la mesure de sanctuarisation des terres agricoles du SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de part et d'autre de la ligne.

ÉTUDES & REFERENCES

- Analyse des enjeux de trame verte liés à l'infrastructure ferroviaire en PACA (SNCF Réseau, 2017)
- Etude et amélioration de la perméabilité transversale des autoroutes Escota – OGE – Janvier 2012
- Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301603 « Chaîne de l'Étoile - Massif du Garlaban »
- Document d'objectifs (DOCOB) site Natura 2000 FR9301606 « Massif de la Sainte Baume ».
- Charte du projet de PNR de la Sainte-Baume
- SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (2013)
- SCoT Marseille-Provence-Méditerranée (2012)

Rédaction • ARPE PACA • unité Biodiversité & espaces naturels [BEN] • Agnès HENNEQUIN
a.hennequin@arpe-paca.org • 04.42.90.90.77

Nous remercions les personnes ayant contribué à la rédaction de cette fiche

+++ **arpe-paca.org**

Réalisation ARPE PACA • Unité Information et Communication • Juillet 2017

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Partenaire :

